



Emplacement réservé

Par sujuna

Bonjour nous envisageons un achat immobilier sur une parcelle avec une partie en emplacement réservé pour une déviation de village.

Nous avons vu que l'emplacement réservé bloquait les demandes de permis de construire mais cela sur la totalité de la parcelle où passe l'emplacement réservé ou cela bloque juste sur la partie concernée pas l'emplacement réservé et non la parcelle complète?

Le but étant de déposer un permis pour changer les menuiserie et construire un garage (hors de l'emplacement réservé mais bel et bien sûr la parcelle traversée par ce fameux emplacement).

Merci d'avance

Par Al Bundy

Bonjour,

L'emplacement réservé doit être défini dans le PLU : liste et plan de zonage.

En consultant le PLU vous connaîtrez les caractéristiques de cet ER et vous saurez ce que vous pouvez construire.